



CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2011

1 – **Déclaration d'intention d'aliéner** : sans objet, en l'absence de ventes de biens en zone urbanisée (U ou AU)

2 – **Vente Commune de Blacé/HMF (legs Courajod)**

Monsieur le Maire rappelle les termes du dossier du legs Courajod : la cour d'appel de Lyon a autorisé la commune à vendre l'immeuble situé au 31 de la rue Victor Hugo au profit du Grand Lyon ou de tout autre acquéreur. HMF, SA d'HLM souhaite conclure rapidement la signature d'un compromis. Le prix de vente s'élève à 3 400 000 €. La somme de 1 100 000 € sera versée à la résidence Courajod conformément à la convention signée entre la commune et Courajod en 2008. La somme restante devra être affectée à un projet futur tel la réalisation de logements pour personnes âgées indépendantes, étant précisé que les revenus de ces derniers seront affectés à la Résidence Courajod.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer le compromis de vente entre Blacé et HMF pour une valeur de 3,4 millions.

3 – **Demande de subvention exceptionnelle de l'Association des familles**

Martine MORION, adjointe aux sports et associations présente la demande de subvention exceptionnelle émanant de l'association des familles pour un projet de conférence avec le soutien de l'UDAF pour parler de la théorie du genre, avec Monsieur Jean Gabard.

Sans appui financier, une participation serait demandée à chaque personne présente.

Après débat, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas verser de subvention exceptionnelle mais de proposer à l'association des familles le prêt gratuit de la salle des fêtes.

4- **Virement de Crédits**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité une décision modificative au budget n° 1 pour permettre d'une part la prise en compte de dotations de l'Etat non connues au moment de l'établissement du budget pour un montant total de 29 597 €, et d'autre part la participation communale supplémentaire de 8 463 € aux charges du SYDER pour ne pas alourdir la fiscalité locale. Pour l'équilibre, il sera inscrit des crédits supplémentaires au chapitre des frais de personnel et assimilés.

5 – **Proposition de vœu : maintien du financement consacré à la formation des agents territoriaux.**

Le gouvernement a décidé de diminuer le budget du CNFPT de 1% de la masse salariale à 0,9% au 1^{er} janvier 2012. L'association des maires de France demande le maintien du taux à 1% pour ne pas fragiliser l'établissement public qui assure l'essentiel de la formation des agents des collectivités territoriales.

Le conseil municipal, compte tenu des besoins croissants de formation, décide de s'associer au vœu de l'AMF par 12 voix pour et 1 voix contre.

Compte-rendu des commissions

Communication : Andrée GAUTHIER annonce que l'agenda 2012 a été livré en mairie et sera distribué dans les boîtes aux lettres à partir de la mi-novembre.

La distribution des colis aux personnes de plus de 70 ans sera effectuée le samedi 10 décembre.

Ecoles : un accord de principe est donné pour le versement d'une participation de 3 € pour chaque licence USEP des élèves de l'école élémentaire.

Catherine MATHIEU donne divers informations : le Conseil d'école se tiendra le mardi 18 octobre. Les enseignants de l'école élémentaire organisent une randonnée avec d'autres écoles le 10 novembre : deux salles seront mises à leur disposition à l'étage de la salle des fêtes. Un budget de 793 euros en matériaux de peinture a été accordé par la commune pour faire repeindre les murs de la cour d'école aux enfants.

Syndicat Intercommunal des eaux du Centre Beaujolais : Catherine MATHIEU informe que le Conseil Syndical a retenu comme mode de gestion du service public de l'eau potable la DSP (délégation de service public). Pour passer en régie publique, il aurait fallu engager une réflexion deux ou trois ans avant la fin du contrat. Catherine MATHIEU fera partie de la commission créée spécialement pour l'établissement d'un nouveau contrat d'affermage.

Travaux : un diagnostic et des devis pour des travaux de remise en état des courts de tennis seront effectués par des entreprises spécialisées ; le Maire contactera le tennis Club Blacéen dès que ces éléments seront connus.

Les barrières « branlantes » des terrains de foot ont été enlevées ; des devis seront demandés pour de nouvelles mains courantes.

Le maire informe les membres du Conseil que l'appel d'offre est en cours pour l'assistance de maîtrise d'ouvrage de la zone d'activités de Blaceret.

Résultat de la randonnée : Martine MORION annonce que les bénéfices de la randonnée, organisée par le CCAS, s'élèvent à 2863 euros pour 868 marcheurs. Un pot de remerciements pour les bénévoles est prévu le 13 octobre.

Spectacle en avian la zizique le samedi 15 octobre à la salle des fêtes.

Soirée contes organisée par l'équipe de la bibliothèque le 9 décembre à 20h.

Voirie : Jean-Jacques SANDRIN informe que la commission a effectué la tournée des chemins et qu'une nouvelle réunion de la commission aura lieu de mercredi 26 octobre à 17h pour la présentation du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics par Patrick RENAULT. La convocation et le dossier est remis à chaque membre de la commission.

CCBV : Jean-Jacques SANDRIN donne les dates de la future distribution de sacs jaunes pour le tri sélectif : le 2 décembre de 18 à 20h, le 3 décembre de 10 à 12h et le 5/12 de 18 à 20h. Les dates seront mentionnées sur la lettre du tri qui sera distribuée en même temps que l'agenda. Il annonce quelques chiffres sur le tri sélectif : taux de refus de 9.24 % sur le territoire alors qu'au niveau national il s'élève à 17.04 %. Ce tri sélectif a entraîné la baisse du tonnage des ordures ménagères, ce qui devrait permettre la stabilité de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Il informe que la CCBV a embauché les deux employées au tourisme et à l'environnement.

Le Maire remercie les élus présents au concert inaugural de l'église. Les locaux de l'ancien UDJ posant des problèmes de sécurité et de risques d'incendie par la vétusté des lieux, le Maire demande au sou des écoles de déplacer les objets qui y sont stockés pour les entreposer dans les anciens locaux de l'association des familles (ou ex locaux de l'œnologie).